

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame MARISSAL Bénédicte
Madame GUINAND Alexandra
Monsieur LE DEM Philippe

Absent : Monsieur GHALI Ted-Fernand

Procuration a été donnée à :

Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur LE DEM Philippe donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-098 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Considérant la demande de subvention exceptionnelle de l'association Les Mills pour son exposition « sorcières et magiciennes » prévue du 1^{er} au 31 octobre prochain d'un montant de 150€,

Considérant que l'ensemble de l'exposition occupera 39 panneaux répartis en 13 triptyques.

Le Conseil Municipal,

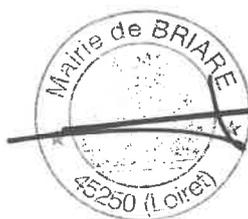
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Mills d'un montant de 150 €.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget.

Le 26 septembre 2022

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET